

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2023-169

OBJET : Arrêté réglementant les horaires d'utilisation des points d'apport volontaire de verre

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants,

Vu le règlement sanitaire départemental du Calvados et notamment son article 81,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2008 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Considérant que dans le souci de préserver la tranquillité publique sur le territoire de la commune de Les Monts d'Aunay il convient de réglementer les horaires de dépôt de verre dans les points d'apport volontaire,

ARRÊTE

Article 1 : Le dépôt de verre est interdit entre 22 heures et 7 heures le matin dans les différents points de dépôts répartis sur les quartiers de la ville afin de préserver la tranquillité du voisinage en évitant les nuisances sonores.

Article 2 : Il est interdit de déposer des déchets au pied des points d'apports volontaires ou à proximité. Les dépôts sauvages peuvent provoquer des nuisances et des problèmes de salubrité publique.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur (**montant de 68 à 135 €**).

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- Les services techniques communaux,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Mme le Maire est chargée d'informer ses administrés par voie de publication, notamment d'affichage.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 18 juillet 2023.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Maire, par délégation

Le Premier adjoint
Nicolas BARAY

